

# COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

-----

N° 2025/194

### INTERDICTION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT CHEMIN DE L'AA ET PLACE LEVEAUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE (CCHF)

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise EUROVIA à Dunkerque, qui va réaliser des travaux d'aménagement d'une piste cyclable chemin de l'Aa pour le compte de la CCHF, avec installation d'une base de vie place du Capitaine Leveaux,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

### ARRÊTE

**Art 1** : La circulation sera interdite pendant les travaux sis Chemin de l'Aa, du 28/08/2025 au 01/10/2025.

**Art 2** : Le stationnement sera interdit au droit des travaux pour la même période.

**Art 3** : La circulation et le stationnement seront interdits place du Capitaine Leveaux à l'emplacement de la base de vie de l'entreprise précitée pendant toute la durée des travaux.

**Art 4** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier, de l'accès des riverains, des secours et du ramassage des ordures ménagères et recyclables.

**Art 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise EUROVIA
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 08 août 2025

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.